



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 24 avril 2018

Réadmission de demandeurs d'asile vers l'Italie

Ce matin, mardi 24 avril 2018, la préfecture de la Vienne a organisé le retour vers l'Italie de 5 demandeurs d'asile, adultes, hommes isolés.

La réadmission s'est réalisée dans le cadre de l'application du règlement « Dublin III » du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des Etats membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride.

Ces demandeurs d'asile étaient assignés à résidence dans le département de la Vienne dans l'attente de l'organisation de leur transfert vers l'Italie, seul Etat membre responsable de leur demande au regard du règlement « Dublin ».

Habituellement, les réadmissions étaient organisées depuis Bordeaux ou Paris. Ce jour, il a été possible d'effectuer un vol depuis l'aéroport de Poitiers.

Contact presse : BRIONNET Nathalie –Responsable adjointe du Service Départemental de Communication Interministérielle
– Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76